

Règlement du jeu-concours Foot01.com

ARTICLE 1 : Objet

La société Agence Info et News – Foot01.com (Ci-après La Société) au capital de 7.650 €, immatriculée au RCS de Créteil, sous le numéro 44802708600017, dont le siège social est situé à Créteil (94022), 70 avenue du Gal de Gaulle, organise du 16 mars au 31 mars 2009, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat dans le but de gagner une console Nintendo, des maillots de football et des jeux, sur le site www.foot01.com

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France Métropolitaine, à l'exception de celles ayant un lien juridique avec les organisateurs (collaborateurs permanents et occasionnels des entreprises concernées et de leurs familles directes, ascendants, descendants et conjoints).

Pour participer au jeu, l'internaute devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires (E-mail, nom, prénom, adresse, code postal, ville et pays). Par ailleurs l'internaute sera inscrit par défaut à la newsletter du site www.Foot01.com. A la fin du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants suivant le nombre de dotations en jeu.

Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par foyer (même nom, même adresse postale).

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. Foot01.com se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Foot01.com n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 3 : Traitement des données personnelles

Il sera mis en place un système de conservation des données permettant un contrôle en cas de réclamation.

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi "informatique et libertés" du 06/01/1978 modifiée afin de gérer les participations au tirage au sort et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant communiquées au Foot01.com dans le cadre de ce concours.

Les participants pourront exercer leurs droits en adressant leur demande par mail à jeu@foot01.com ou par voie postale à Jeux-Concours Foot01.com, Agence Info et News, 70 avenue du Gal de Gaulle 94022 Crêteil Cedex

ARTICLE 4 : Remboursement des frais de connexion

Les frais de connexion et de participation au jeu-concours réellement engagés par les participants seront remboursés sur simple demande, par courrier postal, dans la limite d'une connexion par foyer (même nom, même adresse postale) par mois. Le remboursement de la connexion internet est calculé sur la base de 9 minutes de connexion au prix local de France Telecom en vigueur. Ces demandes de remboursement devront obligatoirement être faites dans une période de 30 jours au plus tard suivant la fin du jeu concours cachet de la poste faisant foi, en écrivant à : Jeux-Concours Foot01.com, Agence Info et News, 70 avenue du Gal de Gaulle 94022 Créteil Cedex - accompagnées obligatoirement des pièces suivantes pour être considérée comme valable:

- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP),
- Justificatif d'identité (copie de carte d'identité, passeport ou carte de séjour),
- Justificatif de domicile (copie de facture EDF-GDF ou de France Télécom),
- Facture originale détaillée de l'opérateur téléphonique, en précisant la date et l'heure de la communication.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site Foot01.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site foot01.com et de participer au présent jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 5 : Dotation

La dotation est détaillée dans la liste annexe.

La gestion de ces lots et leur remise aux gagnants seront assurées par Foot01.com. Les frais d'envoi du lot au gagnant seront à la charge Foot01.com. Si les circonstances l'exigent, Foot01.com se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Le gagnant ne pourra pas demander à recevoir la contrepartie de son lot en espèces : le prix n'est pas échangeable contre un autre prix ou tout autre bien ou service.

Aucune photo ou document relatif à ce lot n'est contractuel.

ARTICLE 6 : Tirage au sort

A l'issue de chaque période de jeu, un tirage au sort sera effectué par Foot01.com afin de désigner les gagnants.

ARTICLE 7

Le gagnant sera informé par courrier électronique par Foot01.com, à l'adresse électronique qu'il aura indiquée lors de son inscription, de la procédure à suivre pour l'obtention de son lot. Passé un délai de 8 jours à compter de la réception de ce courrier électronique, si le gagnant ne s'est pas manifesté auprès de Foot01.com conformément audit courrier et/ou n'a pas communiqué à Foot01.com tous les éléments nécessaires à l'envoi du lot, aucune réclamation ne sera admise et le lot sera perdu et/ou remis en jeu.

Le gagnant accepte par avance que son nom, prénom soient publiés à des fins promotionnelles sur le site www.foot01.com sans pouvoir en exiger de foot01.com une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque.

Toutefois, cette publication ne saurait être une obligation incomptant à Foot01.com

ARTICLE 8

Foot01.com se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter ce jeu après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Foot01.com statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et ou de l'application du présent règlement.

ARTICLE 9

Le règlement complet du jeu et l'annexe complète seront déposés via Depotjeux.com auprès de l'étude LACHKAR, GOUGUET et THOMAZON, Huissiers de Justice dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS.

Tout litige pouvant intervenir quant aux conditions d'organisation du jeu, son déroulement et ses résultats seront expressément soumis à l'appréciation de Foot01.com.

Le règlement du jeu sera consultable en ligne sur le site foot01.com durant toute la durée du jeu-concours par un lien hypertexte.

Toute personne souhaitant obtenir gratuitement une copie papier du règlement (remboursement du timbre au tarif lent de la poste en vigueur) peut en faire la demande à l'adresse suivante : Jeux-Concours Foot01.com, Agence Info et News, 70 avenue du Gal de Gaulle 94022 Créteil Cedex

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le règlement ou le mécanisme du jeu ainsi que le nom des gagnants.

ARTICLE 10

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement et l'arbitrage du présent règlement de la société Foot01.0com dans l'esprit qui a prévalu à la conception du jeu-concours. Aucun recours portant sur les conditions d'organisation, son déroulement et ses résultats ne pourront être admis. En dernier ressort, tous litiges seront expressément soumis à l'appréciation des tribunaux compétents de Paris.

ARTICLE 11

La participation au présent jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau internet.

La société Foot01.com décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur des participants lors de leur participation au jeu-concours, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du disfonctionnement des serveurs du Foot01.com ou de toute autre incident technique pouvant survenir lors de la connexion.

ANNEXES

Jeu-Concours Foot01.com

Liste de la dotation :

1^{er} prix : 1 console de jeu Nintendo DS d'une valeur unitaire de 149,90 euros + 1 maillot de football de l'Olympique de Marseille d'une valeur unitaire de 75,00 euros + 1 jeu vidéo Football Academy d'une valeur unitaire de 39,90

2^e prix : 1 maillot de football de l'Olympique de Marseille d'une valeur unitaire de 75,00 euros + 1 jeu vidéo Football Academy d'une valeur unitaire de 39,90 euros

Autre lots : 18 jeux : Football Academy ou FIFA09 d'une valeur unitaire de 39,99 euros